vinetur

Le Maryland précise les règles fiscales applicables au brandy de marc

Une nouvelle loi élargit les droits de production des petites exploitations viticoles tout en imposant la déclaration de cet alcool à des fins fiscales

mercredi 3 juin 2026



Le Maryland a adopté une loi qui modifie la manière dont certaines exploitations viticoles peuvent produire et déclarer le brandy de marc, une évolution qui touche à la fois les règles de production et la conformité fiscale dans le secteur des boissons alcoolisées de l'État.

Le texte, le S.B. 803, a été promulgué par le gouverneur Wes Moore le 26 mai et entrera en vigueur le 1er juillet. Il élargit la définition du brandy de marc pouvant être produit par les Class 4 limited wineries, une catégorie qui regroupe des exploitations viticoles de plus petite taille disposant de droits de production limités. La loi précise également que le brandy de marc doit être déclaré comme un spiritueux distillé au titre de la fiscalité sur les boissons alcoolisées.

Le brandy de marc est élaboré à partir des peaux, pépins et rafles de raisin restant après la vinification. La nouvelle loi du Maryland ne modifie pas la nature fondamentale du produit, mais elle clarifie la manière dont l'État souhaite le classer lors du dépôt des déclarations fiscales par les exploitations viticoles. Cette distinction compte, car dans de nombreux systèmes fiscaux d'État, les spiritueux distillés ne sont ni taxés ni déclarés comme le vin.

Pour les limited wineries, ce changement pourrait avoir une incidence sur la façon dont elles comptabilisent leur production et leurs ventes si elles élaborent du brandy de marc dans le cadre de la définition élargie. Il offre aussi aux services fiscaux de l'État une base plus claire pour examiner les déclarations et déterminer si le produit a été correctement déclaré.

Cette loi intervient alors que les États continuent d'affiner les règles encadrant l'alcool pour les petits producteurs, notamment à mesure que les exploitations viticoles se diversifient vers des produits proches des spiritueux et d'autres boissons à valeur ajoutée. Dans le Maryland, ce nouveau libellé vise à lever toute ambiguïté sur le point de savoir si le brandy de marc doit être traité comme du vin ou comme un spiritueux distillé pour la déclaration fiscale.

La mesure s'appliquera à compter du 1er juillet, laissant aux exploitations viticoles et aux préparateurs fiscaux une courte période pour adapter leurs systèmes de déclaration avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles.